ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'INTERIEUR

PROVINCE DE JERADA

SECRETARIAT GENERAL

D.B.M

Avis d'achat sur bon de commande n° :36 /2026/BG

Le Gouverneur de la Province de Jerada, procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Frais de réception et de restauration à l'occasion de formation au profit du personnel de la Province de Jerada.

Consistance de la prestation :

N°	DESIGNATION	Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure	Quantité	Garanties exigées
1	**Pause-café : (sous forme de buffet déjeunatoire VIP pour 30 personnes)** Boissons (pour 30 personnes) ▪ Thé (de bonne qualité). ▪ Café (de bonne qualité). ▪ Assortiment de jus préparés à base de fruits frais de saison (orange, avocat, panaché) de 33cl/par personne. ▪ Eau minérale en bouteilles individuelles de ½ litre, en quantité suffisante pour l'ensemble des convives. Assortiment de pâtisseries sucrées (pour 30 personnes) ▪ Assortiment de gâteaux de soirée et de pâtisseries de prestige une pièce (01) /par personne. ▪ Assortiment de gâteaux traditionnels marocains à base d'amandes, comprenant au minimum quatre (04) variétés trois (3) pièces /par personne. ▪ Assortiment de gâteaux sablés trois (3) pièces /par personne. ▪ Assortiment de petits fours une (1) pièce /par personne. Assortiment de préparations salées (pour 30 personnes) ▪ Assortiment de salés chauds frits et de pâtés, comprenant au minimum six (06) variétés différentes une (1) pièce/par personne. ▪ Assortiment de mini-pastillas,briouats,choux salés,mini feuilletes variées deux (2) pièces /par personne. ▪ Fruit sec 40g/par personne.	**Pause-café : (sous forme de buffet déjeunatoire VIP pour 30 personnes)** Boissons (pour 30 personnes) ▪ Thé (de bonne qualité). ▪ Café (de bonne qualité). ▪ Assortiment de jus préparés à base de fruits frais de saison (orange, avocat, panaché) de 33cl/par personne. ▪ Eau minérale en bouteilles individuelles de ½ litre, en quantité suffisante pour l'ensemble des convives. Assortiment de pâtisseries sucrées (pour 30 personnes) ▪ Assortiment de gâteaux de soirée et de pâtisseries de prestige une pièce (01) /par personne. ▪ Assortiment de gâteaux traditionnels marocains à base d'amandes, comprenant au minimum quatre (04) variétés trois (3) pièces /par personne. ▪ Assortiment de gâteaux sablés trois (3) pièces /par personne. ▪ Assortiment de petits fours une (1) pièce /par personne. Assortiment de préparations salées (pour 30 personnes) ▪ Assortiment de salés chauds frits et de pâtés, comprenant au minimum six (06) variétés différentes une (1) pièce/par personne. ▪ Assortiment de mini-pastillas,briouats,choux salés,mini feuilletes variées deux (2) pièces /par personne. ▪ Fruit sec 40g/par personne.	Buffet	18	

NB : L'ensemble des prestations devra être prévu en quantité suffisante pour 30 personnes, avec une présentation soignée et un service de qualité VIP, sous forme de buffet déjeunatoire à partir du :

LES EXIGENCES :

- La prestation doit être complète incluant des tables et chaises royales, des serviettes, des lingettes, du savon, les assainisseurs d'air ainsi tous équipements et serveur(s) ou et serveuse (s) aussi bien une présentation bien soignée du buffet avec des produits de qualité soigneusement déposés ;
- Le lieu de préparation des plats relèvent entièrement de la responsabilité exclusive du prestataire ;
- la pause-café à 12h30.

Lieu d'exécution : Siège de la Province de Jerada à la ville de Jerada.

Délai d'exécution de la prestation :200 jrs.

Date et heure limites de réception des devis des concurrents le : 13 NOV 2026 à 12 H 35

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le Gouverneur de la Province

Royaume du Maroc
Province Jérada
Ministère de l'Intérieur

P/ Le Gouverneur et P.O
le Secrétaire Général

Said OAMRANE